



4^{ème} RALLYE VHC du CANTAL

4 et 5 septembre 2021

REGLEMENT PARTICULIER

REGLEMENT PARTICULIER

4^{me} RALLYE VHC DU CANTAL

4 et 5 septembre 2021

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye VHC

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	Lundi 5 juillet 2021 (sous réserve du permis d'organisation FFSA)
Ouverture des engagements :	Lundi 5 juillet 2021
Clôture des engagements :	Lundi 23 août 2021 à minuit.
Parution du road-book :	Samedi 28 août 2021
Dates et heures des reconnaissances :	Dimanche 29 août 2021 de 9h00 à 18h00 et le Samedi 4 septembre 2021 de 9h00 à 18h00
Vérifications administratives :	Samedi 4 septembre 2021 de 14h00 à 18h00 Aire événementielle à AURILLAC
Vérifications techniques :	Samedi 4 septembre 2021 de 14h30 à 18h30 Aire événementielle à AURILLAC
Heure de mise en place du parc de départ :	Samedi 4 septembre 2021 à 14h30
1^{ère} réunion des commissaires sportifs :	Samedi 4 septembre 2021 à 18h00 PC Course Aire événementielle AURILLAC
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 4 septembre 2021 à 20h00 PC Course Aire événementielle AURILLAC
Publication des heures et ordres de départ :	Samedi 4 septembre 2021 à 20h30 PC Course Aire événementielle AURILLAC
Départ de la 1^{ère} voiture :	Dimanche 5 septembre 2021 à 7h30
Arrivée de la 1^{ère} voiture :	Dimanche 5 septembre 2021 à 13h33
L'ordre des départs sera :	voitures modernes – VHC – VHRS - ENRS
Vérifications finales :	Dimanche 5 septembre 2021 à l'arrivée du rallye - Garage AMS 129, av de Conthe 15000 AURILLAC Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye :	Dimanche 5 septembre 2021 PC Course Aire événementielle AURILLAC: 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent
Remise des trophées :	Dimanche 5 septembre 2021 – 1/2 heure après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent – Aire événementielle AURILLAC

ARTICLE 1P : ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club d'Auvergne organise le 25^{ème} Rallye Régional du Cantal 2021 en qualité d'organisateur administratif.

L'Association Sportive de l'Automobile Club d'Auvergne organise en doublure le 4^{ème} Rallye VHC du Cantal

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° 444 le 19/07/2021

L'ensemble du règlement particulier du 25^{ème} Rallye Régional du Cantal s'applique au 4^{ème} Rallye VHC du Cantal à l'exception des dispositions suivantes :

COMITE D'ORGANISATION

Identique au règlement du Rallye Support

1.1P OFFICIELS

Identique au règlement du Rallye Support

Commissaire technique Responsable VHC : André BOIVIN

1.2P. ELIGIBILITE

Le 4^{ème} Rallye VHC du Cantal 2021 compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes VHC 2021 Coefficient 1
- le challenge 2021 de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne (16)
- le challenge rallye 2021 de l'ASACA

1.3P. VERIFICATIONS

Identique au règlement du Rallye Support

ARTICLE 2P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

3.1P, DEMANDE D'ENGAGEMENT- INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne désirant participer au 4^{ème} Rallye VHC du Cantal doit adresser **l'Ecurie des Volcans 129 avenue de conthe 15000 AURILLAC**, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le lundi 23 Aout 2021** à minuit (le cachet de la poste faisant foi)

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

Si le maximum des engagés au 25^{ème} Rallye Régional du Cantal (70 voitures), au 4^{ème} Rallye du Cantal VHRS (20 voitures) et au 4^{ème} Rallye du Cantal ENRS (10 voitures) n'est pas atteint, le nombre des engagés du 4^{ème} Rallye VHC du Cantal pourra être augmenté, sans que le nombre total des engagements aux quatre rallyes ne dépasse 120.

Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11.1P. Identique au règlement du Rallye Support

3.2.12P. Identique au règlement du Rallye Support

ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

4.3P ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée Dimanche 5 septembre 2021 **Aire événementielle à AURILLAC**

ARTICLE 5P : IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

6.1P. DESCRIPTION

Le 25^{ème} Rallye Régional du Cantal 2021 représente un parcours de 65 Kms

Il est divisé en 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40,800 Km

- ES 1-3-5 CARSAC 6,083 Km
- ES 2-4-6 MARSO 7,520 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3

Les reconnaissances auront lieu les :

- Dimanche 29 août 2021 de 9h00 à 18h00
- Samedi 4 septembre 2021 de 9h00 à 18h00

ARTICLE 7 : DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

ARTICLE 8P : RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

ARTICLE 9P. :CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC

A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues

ARTICLE 10P : PRIX

Chaque équipage du 4^{ème} Rallye VHC du Cantal classé recevra un lot ou une coupe.

La remise des prix et coupes aura lieu au podium.

ANNEXE 1 - ITINERAIRE et HORAIRE					
		Dist cumulées	Dist partielles	Temps	Horaires
1^{ère} étape – 1^{ère} SECTION – DIMANCHE 5 Septembre 2021					
CH 0	Sortie du parc fermé/entrée parc d'assistance AURILLAC	0,000			07:30
CH 0A	Sortie Parc d'assistance AURILLAC	0,000	0,000	00:15	07:45
CH 1	CH DEPART ES 1	2,660	2,660	00:10	07:55
	ES 1 Départ ES 1	2,776	0,116	00:03	07:58
	Arrivée ES 1	8,856	6,080		
	Point stop ES 1	8,983	0,127		
CH2	CH DEPART ES2	11,983	3,000	00:20	08:18
	ES 2 Départ ES 2	12,283	0,300	00:03	08:21
	Arrivée ES 2	19,803	7,520		
	Point stop ES 2	20,208	0,225		
CH 2A	Entrée parc de regroupement	23,028	3,000	00:20	08:41
1^{ère} étape – 2^{ème} SECTION - DIMANCHE 5 Septembre 2021					
CH 2B	Sortie du parc de regroupement/Entrée parc d'assistance AURILLAC	23,028	0,000	01:00	09:41
CH 2C	Sortie parc d'assistance AURILLAC	23,028	0,000	00:30	10:11
CH 3	CH DEPART ES 3	25,688	2,660	00:10	10:21
	ES 3 Départ ES 3	25,804	0,116	00:03	10:24
	Arrivée ES 3	31,884	6,080		
	Point stop ES 3	32,101	0,127		
CH 4	CH DEPART ES 4	35,101	3,000	00:20	10:44
	ES 4 Départ ES 4	35,401	0,300	00:03	10:47
	Arrivée ES 4	49,921	7,520		
	Point stop ES 4	43,146	0,225		
CH 4A	Entrée parc de regroupement AURILLAC	46,146	3,000	00:20	11:07
1^{ère} étape – 3^{ème} SECTION - DIMANCHE 5 Septembre 2021					
CH 4B	Sortie du parc de regroupement/Entrée parc d'assistance AURILLAC	46,146	0,000	01:00	12:07
CH 4C	Sortie parc d'assistance AURILLAC	46,146	0,000	00:30	12:37
CH 5	CH DEPART ES 5	48,806	2,660	00:10	12:47
	ES 5 Départ ES 5	48,922	0,116	00:03	12:50
	Arrivée ES 5	55,002	6,080		
	Point stop ES 5	55,219	0,127		
CH 6	CH DEPART ES 6	58,219	3,000	00:20	13:10
	ES 6 Départ ES 6	58,519	0,300	00:03	13:13
	Arrivée ES6	66,039	7,520		
	Point stop ES 6	66,256	0,225		
CH 6A*	Entrée parc fermé d'arrivée AURILLAC	69,256	3,000	00:20	13:33
* CH 6A avance non pénalisée					